

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- L'Association Sportive de Saint-Michel s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et du lycée.
- Une participation financière de 10 euros par famille est à verser à l'ordre de l'AAESL Saint Michel (frais d'adhésion à l'AS et licence UGSEL).
- **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition est à remettre au responsable de l'activité.**
- Les élèves qui participent aux entraînements de l'Association Sportive ont la possibilité de participer aux compétitions sportives organisées par l'UGSEL.
- Aucun engagement en compétition ne sera fait pour une activité dont l'encadrement n'est pas assuré dans le cadre de l'Association Sportive de Saint-Michel.
- Le déplacement des élèves qualifiés en championnat se fait obligatoirement en présence d'un professeur d'EPS responsable.
- Les élèves qualifiés doivent impérativement faire partie du déplacement organisé, sous peine de non-participation au championnat.
- Pour les championnats de France, une participation financière de 60 euros est à verser pour couvrir en partie les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'engagement.
- Cette contribution financière ne doit pas être un obstacle à la participation d'un élève. N'hésitez pas à contacter le responsable de l'activité en cas de difficulté.
- L'adhésion à l'Association Sportive implique le respect du règlement. Chaque élève s'engage à faire preuve de fair-play et à respecter les consignes données par le responsable.
- **Tout élève souhaitant participer aux activités de l'Association Sportive de Saint Michel s'engage à respecter ces règles de fonctionnement.**